

DÉLIBÉRATION n° 2025/137

L'an deux mille vingt-cinq et le 26 novembre 2025 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 20 novembre 2025, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Bernard PLANO, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Pascal AUDIC, Frédéric SIBOUT, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES, Stéphanie NOGUES, Philippe RAISON, Sylvie BARBOTEAU et Daniel RAYNAL.

Procurations : Gisèle ROUILLON à Pascal AUDIC, Jean-Marie DA BENTA à Philippe RAISON, Jean-Marc BABOU à Jean-Claude SUBIAS, Sandrine DURAN à Stéphanie LAGLEIZE, Joël MANO à Laurent LAGES, Rony BARTHE à Bernard PLANO, Florence CLARENS à Pierre DUMAINE,

Absents : Isabelle ORTE

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

OBJET : Finances - Reprise des subventions d'investissement

Considérant que lorsque la commune reçoit des subventions inscrites au chapitre 13 pour financer des immobilisations amortissables, la nomenclature M57 impose que les subventions d'investissement rattachées à des actifs amortissables doivent faire l'objet chaque année d'une reprise à la section de fonctionnement ;

Considérant que certaines subventions n'ont jamais été reprises ;

Considérant que les nouvelles procédures instaurées à la Commune en lien avec la trésorerie départementale vont permettre de reprendre les subventions futures annuellement ;

Considérant qu'il convient de régulariser les subventions non reprises ;

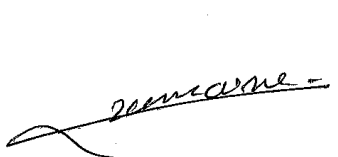
LE CONSEIL MUNICIPAL,

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix,

ADOpte

➤ La reprise des subventions par le biais d'un débit en investissement du compte 139 pour 178 569,53 € et d'un crédit en fonctionnement sur le compte 777 de 178 569,53 €

Le secrétaire,



Pour copie conforme,
Le Maire,



Affiché le 28 novembre 2025